

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 janvier, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Ferrières dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivité Territoriales.

Etaient présents : Céline BECKERICH Bernard BESSON Laurence BONNEAU Christophe GARREAU Annie GRATTET Guy JORIS Éric LAMY Corinne LIAIGRE Patricia MARIE Jean-Philippe ROUSSEAU Sandrine SIROUET

Absents excusés : Solange MANCEAU (procuration à Patricia MARIE) Jean Pierre POINOT Sébastien LAFOSSE

Absent : Daniel CALVAR

Secrétaire de séance : Annie GRATTET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion précédente,*
- *Mise à jour du tableau des effectifs - création de poste*
- *Autorisation de dépôt de PA pour lotissement communal*
- *Aliénation du domaine public d'une voie communale à caractère de place publique après enquête.*
- *Motion de soutien à l'AMF*
- *Approbation règlement de la bibliothèque*
- *Approbation du règlement cimetière*
- *SDEER Effacement de réseaux rue des vignes – rue de la croix de paille*
- *Devis porte école*

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal son accord pour ajouter 3 délibérations à l'ordre du jour :

- *plan de financement dans la demande DETR*

- *Choix des conseillers communautaires*

- *rétrocession de voirie*

Le conseil accepte à l'unanimité le rajout des 3 délibérations proposées

19011701 Tableau des effectifs

Monsieur le Maire fait part de la possibilité d'embaucher des agents au 01 avril 2019

Il faut maintenant mettre à jour le tableau des effectifs.

TITULAIRES	Ancien effectif	Nouvel effectif	Nouvelle durée Hebdomadaire
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	2	1	TC
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1	TC
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 0	2 1	TC + TC 01/04/2019 16/35 ^{ème} au 01/04/19

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le nouveau tableau des effectifs et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

19011702 Autorisation de dépôt d'un Permis d'Aménager et d'un Permis de Construire

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un Permis d'Aménager pour la division de 6 lots sur les parcelles ZN 17 et ZN18 que le dépôt du Permis de construire pour le dojo.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le Permis d'aménager pour la division de 6 parcelles et le Permis de Construire du DOJO.

19011703 Aliénation du domaine public d'une voie communale à caractère de place publique après enquête

Par délibération en date du 11 septembre 2018 le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de la place publique « Edmond Grasset » située à l'angle de la rue de la juillerie et le la rue de la forge.

L'enquête publique s'est déroulée du 22 octobre au 03 novembre 2018.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable avec préconisation que la plaque soit déplacée devant le parking de la salle des fêtes et au niveau des arrêts de bus.

Monsieur Bernard GRASSET président de l'association « Honneur et Patrie » a envoyé un courrier donnant son accord le plus total pour le choix de donner le nom d'Edmond GRASSET à la bibliothèque de la commune.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de déclasser le bien sis place Edmond GRASSET numéro PP1 dans le tableau de classement de la commune du domaine public communal en vue d'élargir la rue de la forge et de sa cession conformément au plan de division joint
- de fixer de la parcelle de 58m² A-842p au prix de 90€/m² soit un montant de 5220 TTC
- de fixer de la parcelle de 81 m² A-842p-858p au prix de 90€/m² soit un total de 7290€ TTC ;
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété;
- d'autoriser M. le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

19011704 Motion de soutien à l'AMF

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de délibération sur la demande de soutien de l'AMF dans ses négociations avec le gouvernement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal soutient l'AMF dans ses négociations avec le gouvernement et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

19011705 Approbation des règlements de la bibliothèque et du cimetière

Monsieur le Maire fait lecture du règlement de la bibliothèque proposé par les loisirs Ferrangeois et du règlement du cimetière proposée par Mme Patricia MARIE adjointe déléguée à la gestion du cimetière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide les règlements proposés et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

19011706 SDEER Enfouissement de réseaux et GC France Télécom rue des vignes – rue de la croix de paille

Monsieur le Maire présente les devis reçus :

GC158-1008 concernant la conduite des travaux de génie civil France télécom rue des vignes pour un montant de **24 688.56€** à la charge de la commune.

GC158-1009 concernant la conduite des travaux de génie civil France télécom rue de la croix de Paille pour un montant de **12 014.77€** à la charge de la commune.

EP 158-1028 concernant l'éclairage public rue des vignes : **17 569.48€** part communale et **17 569.48€** à la charge du SDEER

EP 158-1029 concernant l'éclairage public rue de la croix de paille : **11 949.46€** part communale et **11 949.47€** à la charge du SDEER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les dossiers et précise que le paiement se fera par un remboursement sur 5 ans.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

19011707 choix de l'entreprise pour la porte de l'école

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité de la pose d'une porte dans l'école pour séparer la cantine des toilettes afin qu'elles soient accessibles depuis les classes.

Après étude des différents devis le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de choisir l'entreprise Patrick GAY pour un montant de 1892€ HT soit 2270.40€ TTC.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

1901178 Plan de financement dans la demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 11 septembre 2018 pour la demande de subvention. Il faut intégrer le plan de financement à cette délibération.

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose

Le dojo étant trop petit, il est devenu indispensable d'en construire un nouveau pour qu'il soit aux normes actuelles. Le coût prévisionnel s'élève à 715 000,00 € HT€ HT et est susceptible de bénéficier de subventions suivant le plan de financement ci-joint.

Les montants sont prévus au budget 2019.

Le conseil sollicite l'aide de l'état (DETR, Conseil Départemental, Ministère de l'intérieur et de la Communauté de Commune).

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

19011709 fixation du nombre de délégués communautaires

fixation du nombre de délégués communautaires et la répartition des sièges au sein de la Communauté de communes Aunis Atlantique suite au renouvellement partiel du Conseil Municipal de la Grève-sur-Mignon : vote d'un accord local ou répartition de droit commun.

Vu la décision n° 2014-405 du Conseil Constitutionnel du 20 juin 2014, « commune de Salbris » ;

Vu la loi 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-6-1;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2573 et 13-2574 du 18 octobre 2013 fixant le nombre de délégués communautaires et la répartition des sièges de la future Communauté de Communes Aunis Atlantique

Considérant la démission de M. Gilles MOUGON, adjoint au Maire de la Commune de La Grève –sur-Mignon valablement acceptée par le Préfet en date du 3 décembre 2018 donne lieu à des élections partielles,

Considérant que l'accord local antérieur est rendu caduc par les élections partielles de la Communes de La Grève-sur-Mignon,

Considérant que les Communes membres de la Communauté de Communes Aunis Atlantique peuvent définir la composition de l'organe délibérant notamment par le vote d'un accord local, dans les deux mois qui suivent l'acceptation de la démission de M. MOUGON au sein de la commune de La Grève-sur-Mignon,

Considérant qu'un accord local peut être choisi, comme décrit dans le tableau ci-après,

Recomposition Conseil communautaire Aunis-Atlantique

	Répartition actuelle (sur la base pop. 2013) accord local	Population 2019	Variation pop. 2019 / 2013	Nouvelle répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1) base 2019	Delta // répart. Actuelle	Accord Local proposé selon l' 2° (VALABLE)	Delta // répart. Actuelle
Marans	7	4 517	-106	6	-1	6	-1
Saint-Jean de Liversay	4	2 830	408	3	-1	3	-1
Villedoux	2	2 240	815	2	0	2	0
Andilly	3	2 217	237	2	-1	2	-1
Charron	4	1 981	-356	2	-2	2	-2
Courçon-d'Aunis	2	1 757	93	2	0	2	0
Saint-Sauveur d'Aunis	2	1 692	101	2	0	2	0
Saint-Ouen d'Aunis	2	1 639	438	2	0	2	0
Benon	1	1 599	589	2	1	2	1
Nuillé d'Aunis	2	1 143	67	1	-1	2	0
La Ronde	2	1 055	-23	1	-1	2	0
Angliers	1	1 029	227	1	0	2	1
Longèves	1	955	155	1	0	2	1
Le Gué-d'Alléré	1	910	248	1	0	1	0
Ferrières-d'Aunis	1	877	101	1	0	1	0
Taugon	1	795	-18	1	0	1	0
Cram-Chaban	1	654	43	1	0	1	0
Saint-Cyr du Doret	1	637	42	1	0	1	0
La Grève-sur-Mignon	1	556	72	1	0	1	0
La Laigne	1	477	104	1	0	1	0
	40	29560	3237	34	-6	38	-2

- Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de choisir le droit commun à 34 sièges comme défini ci-dessus conformément à II à V de l'article 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorise Monsieur le Maire à prendre tous les actes relatifs à la présente délibération.

19011710 Intégrations dans le domaine public des parties communes des lotissements 1715814C0001 rue des meuniers et 1715812A002 rue de la félicité

Des lotissements étant terminés Monsieur le Maire informe le conseil de la possibilité d'intégration dans le domaine public de leurs parties communes

- PA 1715814C0001 : convention de rétrocession signée entre le lotisseur de l'ouest et la commune de Ferrières. DAACT déposée en mairie le 01 juin 2018.
- PA 1715812A002 : convention de rétrocession signée entre M Robert COUILLAUD et la commune en date du 20 aout 2012. DAACT déposée en mairie le 04 décembre 2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- confirme l'intégration dans le domaine public des parties communes des lotissements 1715814C0001 et 1715812A002 à l'euro symbolique et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

Questions diverses

Elections européennes

Monsieur le maire rappelle au Conseil la date des élections européennes qui se dérouleront le dimanche 26 mai 2019.

Bibliothèque

La référente bibliothèque est Mme Céline BECKERICH.

Salle des fêtes

Monsieur JORIS indique qu'il a fait un tarif spécial de 120€ pour une exposition de peinture.

Fin de la réunion à 19h30

Compte rendu des décisions prises par le Maire DIA

Lors de sa séance du 02 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Maire à chaque utilisation.

DIA : La CDC a souhaité garder la compétence en matière de droit de préemption sur les zones d'activités et re-déléguer aux communes celui-ci pour les autres zones urbaines. Monsieur le Président a reçu du Conseil Communautaire par la délibération n°CCCom-16122015-05a du 16/12/2015 la délégation pour l'exercice de ce droit. Il doit en rendre compte régulièrement au Conseil.

Etat des lieux de DIA
Terrains bâtis non préemptés
A 1024 ZN 175

Terrains non bâtis non préemptés
ZL 154 ZL157

Céline BECKERICH

Bernard BESSON

Laurence BONNEAU

Daniel CALVAR

Christophe GARREAU

Annie GRATTET

Guy JORIS

Sébastien LAFOSSE

Éric LAMY

Corinne LIAIGRE

Patricia MARIE

Solange MANCEAU

Jean-Pierre POINOT

Jean-Philippe ROUSSEAU

Sandrine SIROUET